



**COMMUNE DE VALLABRIX**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vallabrix, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard RIEU, Maire.

**Présents :** Mesdames O. PERNIN-VIDAL, A-M IGNACE-SANGUIN, M. BOUCRY-FRANMERY, V. BECAMEL et Messieurs B.RIEU, L. FRANÇOIS, C. GASSIN, T. EVEILLEAU

**Représentés :** M-H VAUX (Procuration à M. BOUCRY-FRANMERY)

**Absents :** D. FRANÇOIS, V. MARTINEZ

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, T.EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

**Date de la convocation :** 20 juillet 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

- Litige, autorisation d'ester en justice au nom de la commune

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de modifier l'ordre du jour comme stipulé ci-dessus.

**2020- 35 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 10 JUILLET 2020 ET SES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 10 juillet 2020 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 10 juillet 2020 et ses délibérations.

**2020-36- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ un excédent de fonctionnement de 587 097.94 €
- ✓ un déficit d'investissement de 406 289.92 €

Afin d'affecter le résultat, il convient de prendre en compte les restes à réaliser suivants :

Dépenses d'investissement	303 800.00 €
Recettes d'investissement	<u>449 097.00 €</u>
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>145 297.00 €</i>

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- ✓ Affectation en réserve au compte 1068 260 992.92 €
- ✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement 326 105.02 €

Voté à l'unanimité



### **2020-37- BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2020, et propose de l'équilibrer comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	664 034.02 €	664 034.02 €
INVESTISEMENT	1 110 684.92 €	1 110 684.92 €

Voté à l'unanimité

### **2020-38- BUDGET ANNEXE AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

✓ un excédent de fonctionnement de	171 018.94 €
✓ un excédent d'investissement de	2 480.91 €

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	171 018.94 €
✓ Affectation de l'excédent en investissement	2 480.91 €

Voté à l'unanimité

### **2020-39- BUDGET ANNEXE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2020, et propose de l'équilibrer comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	276 018.94 €	276 018.94 €
INVESTISEMENT	78 430.91€	78 430.91 €

Voté à l'unanimité

### **2020-40- BUDGET ZAC VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Pour rappel, le résultat du budget de la ZAC pour l'année 2019, est un déficit de 22 744.16 €.

Aucune écriture durant l'exercice 2019, nous pouvons donc établir le budget primitif 2020 équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	339 753.00 €	339 753.00 €
INVESTISEMENT	236 989.44 €	236 989.44 €

Voté à l'unanimité

### **2020-41- CONSEIL DEPARTEMENTAL CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Le conseil départemental peut, conformément à l'article L3232-1-2 du code général des collectivités territoriales, mettre à disposition des communes qui le souhaitent, une assistance technique dans le domaine de l'assainissement et la protection de la ressource en eau. Cette assistance technique est mise en place dans le cadre d'une convention entre le conseil départemental et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité souhaite bénéficier de l'assistance technique et autorise monsieur le maire à signer la convention.



### **2020-42- COMMISSION DE SUIVI DE SITE : DESIGNATION DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT**

Dans le cadre de l'exploitation de la carrière Fulchiron, une commission de suivi de site (CSS) a été créée par la préfecture (arrêté préfectoral du 16 septembre 2019).

Le conseil municipal des communes concernées, St Victor des Oules et Vallabrix, avait désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du collège « collectivités territoriales » de la commission. Suite au renouvellement des conseils municipaux, il faut procéder à nouveau à ces désignations.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne en tant que délégué titulaire Odile PERNIN-VIDAL et délégué suppléant Bernard RIEU

### **2020-43- AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de la procédure contre la construction illicite d'un chenil, il est impératif que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune et désigner l'avocat en charge du dossier. En effet, la délégation du conseil municipal au maire, en matière, ne l'autorise que pour des cas dont le litige ne dépasse pas 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants. Or, dans le cas qui nous concerne le montant des actions est indéterminé.

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Chaudière de l'ancienne école : deux possibilités pour pouvoir utiliser du gaz naturel en lieu et place du fuel : le changement du brûleur environ 4200 € ou le remplacement de la chaudière pour une à condensation environ 10 000 €. Au vu de l'âge de la chaudière, la deuxième solution est privilégiée.
- Vols sur la commune : le 14 juillet deux vols ont été commis sur la commune au Planet. La police intercommunale et la gendarmerie ont été alertés.
- Demande de subvention association « L'Abrix Bar » a adressé à la mairie une demande de subvention pour l'organisation de concerts. Le conseil donne son accord de principe pour une subvention à hauteur de 800 € néanmoins, cette demande fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal, comme l'exige la législation.
- Décès de Madame ALLEAU, la doyenne du village.

La séance est levée à 20 heures 20.